

Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Révélateur.

Restrictions d'emploi recommandées : Aucun(e) à notre connaissance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CHEMETALL
Carré 92 - Immeuble G2 8 avenue des Louvresses
92622 Gennevilliers Cedex

Organisation responsable : Traitements de Surface s.a.s.
Téléphone : +33.(0)1.47.15.38.00
Téléfax : +33.(0)1.47.37.46.60

Personne à contacter concernant la sécurité produit
Téléphone : +49(0)6971652832
Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols inflammables, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Extrêmement inflammable	R12: Extrêmement inflammable.
Irritant	R36: Irritant pour les yeux. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence :

Prévention:
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

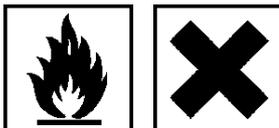
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 67-63-0 Propan-2-ol

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger :



Extrêmement inflammable

Irritant

Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

Phrase(s) R : R12 Extrêmement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer
somnolence et vertiges.

Phrase(s) S : S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou
source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23 Ne pas respirer les aérosols.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver
immédiatement et abondamment avec de
l'eau et consulter un spécialiste.
S33 Éviter l'accumulation de charges électros-
tatiques.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien
ventilées.

Étiquetage exceptionnel pour : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires
mélanges spéciaux et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
Conserver hors de la portée des enfants.

2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

3. Composition/ informations sur les composants

3.1 Substances

Identification: Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange de solvants organiques.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregis- trement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558- 25-	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 25 - < 50

Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

Propane	74-98-6 200-827-9	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	>= 10 - < 25
Substance VLEP :				
Butane	106-97-8 203-448-7	F+; R12 Nota C	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	>= 25 - < 50

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Secouristes: Assurer la protection personnelle.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
Consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
Ne PAS faire vomir.
Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Risques : effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas d'incendie.
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

Voir chapitre 8 et 13

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ventilation au niveau du sol nécessaire.
Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Température de stockage : < 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Révélateur.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Propan-2-ol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m ³	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire	: normal: Valeurs limites indicatives				
Butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m ³	2005-02-01	FR VLE

Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

Information supplémentaire	:	normal: Valeurs limites indicatives
----------------------------	---	-------------------------------------

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.
N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Type de Filtre recommandé:
AX-P2
- Protection des mains : Caoutchouc nitrile
Gants en néoprène
caoutchouc butyle
Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
- Protection des yeux : Protection des yeux (EN 166)
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)
- Mesures d'hygiène : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les vapeurs.
Ne pas respirer les aérosols.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: aérosol
Couleur	: gris clair actif substance
Point d'éclair	: 16 °C actif substance -60 °C Butane/Propane
Point/intervalle d'ébullition	: non applicable
Densité	: 0,787 g/cm3 à 20 °C actif substance
Hydrosolubilité	: soluble actif substance
Viscosité, cinématique	: 1.905 mm2/s à 38 °C actif substance

9.2 Autres informations

Explosibilité : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale
Propan-2-ol : DL50: 4.570 mg/kg
Espèce: rat

Toxicité aiguë par inhalation
Propan-2-ol : CL50: 30 mg/L
Durée d'exposition: 4 Heure

Toxicité aiguë par voie cutanée
Propan-2-ol : DL50: 13.400 mg/kg
Espèce: lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : donnée non disponible

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

Toxicité pour le poisson

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Chemetail
Traitement de surface

Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

Propan-2-ol : CL50: 8.970 mg/L
Durée d'exposition: 48 Heure
Espèce: Leuciscus idus(Ide)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Propan-2-ol : CE50: > 1.000 mg/L
Durée d'exposition: 24 Heure
Espèce: Daphnie

Toxicité pour les algues
Propan-2-ol : CI50: > 1.000 mg/L
Durée d'exposition: 72 Heure
Espèce: Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

Toxicité pour les bactéries
Propan-2-ol : CI50: > 100 mg/L
Espèce: Bactérie

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : pollue faiblement l'eau
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Chemetail
Traitement de surface

Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

ADR

Numéro ONU : 1950
Nom d'expédition des Nations unies : AÉROSOLS Butane, Propane
Classe(s) de danger pour le transport : 2
Code de classification : 5F
Instruction d'emballage (LQ) : LQ2
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D),
Dangereux pour l'environnement : non

IATA

Numéro ONU : 1950
Description des marchandises : AEROSOLS, FLAMMABLE Butane, Propane
Classe : 2.1
Étiquettes : 2.1

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203

IATA_C

Dangereux pour l'environnement : non

IATA_P

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Numéro ONU : 1950
Description des marchandises : AEROSOLS Butane, Propane
Classe : 2.1
Étiquettes : 2.1
No EMS Numéro 1 : F-D
No EMS Numéro 2 : S-U

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Chemetail
Traitement de surface

Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

Polluant marin : non

RID

Numéro ONU : 1950

Description des marchandises : AÉROSOLS Butane , Propane

Classe(s) de danger pour le transport : 2

Code de classification : 5F

Numéro d'identification du danger : 23

Étiquettes : 2.1

Instruction d' emballage (LQ) : LQ2

Dangereux pour l'environnement : non

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau
VWVWS A4

Maladies Professionnelles (R-463-3, France) : Tableaux 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

: Tableaux 25: Effets sur la santé dans l'activité professionnelle, dus à l'inhalation de poussières minérales comprenant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc) du graphite ou du charbon.

: Tableaux 44: Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales ou de fumées, contenant des particules de fer ou d'oxyde de fer.

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

: Classification / Étiquetage selon la Directive 2008/47/CE.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

Ardrox NQ1 AEROSOL 400mL

Version: 1.2

Date de révision 26.01.2012

Date d'impression 27.01.2012

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte complet des Notes citées au chapitre 3

Nota C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans l'annexe I, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type: "xylénol". Dans ce cas, le fabricant ou toute autre personne qui met une telle substance sur le marché doit spécifier sur l'étiquette s'il s'agit: a) d'un isomère bien défini ou b) d'un mélange d'isomères. Exemple: a) 2,4-diméthylphénol b) xylénol (mélange d'isomères).
--------	---

Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.